

## **Séance du lundi 9 novembre 2015**

L'an deux mil quinze, le neuf novembre à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur EVRARD Jean-Marc, Maire.

### **Membres présents :**

Mr EVRARD Jean-Marc, Mr GERMAIN Sylvain, Mme TROLLE Annie, Mr LECOINTE Daniel, Mr LAMOISE Jean-Claude, Mr MULLIEZ Vianney, Mme DELORMEL Brigitte, Mr HERMENT Maurice, Mr VAN DAELE Patrick, Mr CNUUDE Philippe, Mme DELATTRE Corinne (arrivée à 18h05)

### **Membres absents :**

- Mr PILLON Alexandre
- Mme RUCQUOY Cydalia
- Mme BALLU Martine (pouvoir à Mme Trollé)
- Mr GSCHWIND Henri

### **ORDRE DU JOUR :**

- ↳ Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- ↳ Désignation d'un secrétaire de séance
- ↳ Acceptation de chèque
- ↳ Suppression d'un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à 35 heures par semaine
- ↳ Demande d'aide de la Réserve Parlementaire
- ↳ Subvention association de chasse.
- ↳ Renouvellement du bureau de l'AFR : désignation de membres
- ↳ Révision des tarifs municipaux
- ↳ Schéma départemental de coopération intercommunale
- ↳ Marché église
- ↳ Questions diverses

**Discussion des points de l'ordre du jour et vote sur chaque point**



## **A – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Le Procès-Verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **B – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur Sylvain GERMAIN se propose comme secrétaire de séance et est élu à l'unanimité des membres présents et représentés (11 voix POUR).

## **C – ACCEPTATION DE CHEQUE**

Un chèque d'un montant de 419,11 € (quatre cent dix-neuf euros et onze cents) a été reçu de l'assurance Quatrem.

Après délibération, les membres du Conseil décident, à l'unanimité des membres présents et représentés (11 voix POUR) d'accepter ce chèque et de procéder à son encaissement.

## **D – SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1<sup>ère</sup> CLASSE A 35 HEURES / SEMAINE**

Arrivée de Mme Delattre à 18h05

A la suite de l'ouverture du poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe du fait de l'avancement de grade d'un agent, le poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe se trouve vacant.

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 14 octobre 2015, et après délibération, les membres du Conseil décident, à l'unanimité des membres présents et représentés (12 voix POUR) de supprimer le poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à 35 heures par semaine laissé vacant.

## **E – DEMANDE D'AIDE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE**

Monsieur le maire indique avoir eu des échanges épistolaires et téléphoniques avec les services de la permanence de Monsieur Dassault, député, afin de pouvoir bénéficier de l'aide de la Réserve Parlementaire au titre de l'année 2016 pour l'achat d'un microtracteur. Celui-ci y est favorable et demande de lui faire parvenir un dossier complet et récent pour le présenter aux autorités compétentes.

Après délibération, les membres du Conseil décident, à l'unanimité des membres présents et représentés (12 voix POUR) de demander une aide de la Réserve Parlementaire de Monsieur Olivier Dassault, au titre de l'année 2016 pour un montant de 5000 € (cinq mille euros).

#### **F – SUBVENTION ASSOCIATION DE CHASSE**

L'association de chasse reprend vie après une année d'inactivité. Bien que n'ayant pas sollicité de subvention en temps et heure, celle-ci sollicite l'octroi d'une subvention afin de l'aider dans cette reprise. Il a été demandé une éventuelle participation aux TAP. Une réponse devrait être communiquée à la commune par le nouveau président lorsque celui-ci aura été élu.

Après délibération, les membres du Conseil décident, à l'unanimité des membres présents et représentés (12 voix POUR) de l'octroi d'une subvention d'un montant de 200 euros. Cette subvention ne pourra être attribuée que si l'association communique suffisamment rapidement son n° SIRET ainsi que son nouveau bureau.

#### **G – RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU BUREAU DE L'AFR**

Monsieur le maire a reçu une lettre de la Préfecture lui demandant que le Conseil Municipal procède à la désignation de cinq propriétaires, exploitants ou non, (3 titulaires, 2 suppléants) pour renouveler le bureau de l'AFR.

Après délibération, les membres du Conseil décident, à la majorité des membres présents et représentés (11 voix POUR – abstention de Mr Van Daele concerné par cette délibération) de désigner comme membres du bureau de l'AFR les propriétaires suivants :

- VAN DAELE Patrick (titulaire)
- DEBRAS Marc (titulaire)
- COLIN Claudine (titulaire)
- VAN DAELE Philippe (suppléant)
- GALLOPIN Laurent (suppléant)

#### **H – REVISION DES TARIFS MUNICIPAUX**

Monsieur le maire demande aux membres du conseil de délibérer sur l'ensemble des tarifs des services municipaux applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 (à l'exception des tarifs de la cantine qui sont fixés en début d'année scolaire en fonction des revalorisations appliquées par le fournisseur des repas).

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés (12 voix POUR) fixent les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 :

1/ pour le budget de l'eau :

- Location annuelle du compteur : 16 €
- Montant de la part communale du m<sup>3</sup> d'eau : 1,73 € (les montants des différentes taxes qui apparaissent sur les factures d'eau sont établis par l'agence de l'eau et par le SMOP, leur évolution n'est donc pas le fait de la commune).

2/ pour la location du presbytère :

- Pour tout particulier résident de la commune (y compris élus, anciens élus ou personnel communal) :
  - ⇒ ½ journée 25 €
  - ⇒ journée 50 €
  - ⇒ Week-end : 100 €. Pour des raisons logistiques, la location durant le week-end ne peut en aucun cas se faire à la journée ou à la demi-journée.
- Pour les personnes extérieures à la commune les tarifs sont doublés (50,100, 200 €)
- Pour les associations :
  - ⇒ Associations d'Esquennoy : gratuit
  - ⇒ Associations hors Esquennoy : mêmes conditions que pour les particuliers non résidents.

3/ Tables et chaises sont mises à disposition gratuitement pour les habitants et associations d'Esquennoy uniquement. En cas de dégradation, la facturation suivante sera appliquée :

- Chaise : 25 € par chaise abîmée.
- Table : 240 € par table abîmée.

3/ concessions au cimetière :

- tarif résident : réservé aux seuls habitants d'Esquennoy ainsi qu'aux résidents d'un EHPAD ou d'une maison de retraite ayant toujours vécu auparavant à Esquennoy
  - ⇒ concession à perpétuité : 210 €
  - ⇒ concession trentenaire : 105 €
  - ⇒ concession cinéraire : 210 €
- tarif résidents extérieurs :
  - ⇒ concession à perpétuité : 525 €
  - ⇒ concession trentenaire : 210 €
  - ⇒ concession cinéraire : 525 €

## **I - SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

Monsieur le maire a reçu le 19 octobre un recommandé de la préfecture demandant au Conseil Municipal de se prononcer dans un délai de deux mois sur les propositions n°23 (fusion du SE60, de SEZEO et Force Energies) et n°5 (fusion de la CCVBN et de la Communauté de Communes de Crèvecoeur le Grand) du schéma départemental de coopération intercommunale.

Sur le fond, ces propositions relèvent d'une logique certaine, cependant il est à remarquer sur la forme que :

- bien que le projet se réclamant d'une large concertation avec les élus locaux, les responsables de la CCVBN n'avaient pas l'air au courant de la teneur du projet dans les semaines précédant son envoi.

- Un mail reçu ce 9 novembre de SEZEO indique que les communes de son ressort ne sont pas favorables à ce rapprochement.
- A l'issue de la phase des délibérations, et au plus tard le 31 mars 2016, le schéma sera arrêté et un arrêté de projet de périmètre sera soumis aux collectivités concernées.
- Au 15 juin 2016, ces arrêtés de projet de périmètres seront envoyés pour avis par la Préfecture aux conseils municipaux qui devront se prononcer dans un délai de 75 jours (soit juste pendant la période estivale).
- les fusions seront rendues effectives (harmonisation des fiscalités, regroupements des services, etc) au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal,

Vu le très mauvais antécédent d'absorption des SIVOM par la CCVBN qui a été loin d'être neutre pour la population d'Esquennoy,

Vu l'absence de concertation et la non visibilité actuelle des projets,

Vu l'absence de délai s'apparentant à un déni de démocratie,

Se prononcent sur la forme, si ce n'est sur le fond, à l'unanimité des membres présents et représentés (12 voix POUR) contre les propositions n°5 et n°23 du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

## **J – MARCHÉ EGLISE**

La commission d'Appel d'Offres s'est réunie les 31 octobre (ouverture des plis) et 7 novembre (analyse des offres) concernant le marché des travaux de restauration de l'église. Ce marché comprend plusieurs lots intéressant des corps de métiers différents et comporte une tranche ferme et une tranche conditionnelle.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés (12 voix POUR), approuvent les travaux de la commission d'appel d'offres et retiennent les entreprises suivantes :

### Entreprise De Pierre :

- |  |                     |               |
|--|---------------------|---------------|
| • lot 1, purges, terrassement manuel, drain                | tr ferme            | 21675,16 € HT |
| • lots 0 et 2, maçonnerie intérieure nef, pierre de taille | tr ferme + Options* | 45438,00 € HT |
|  | tr condit.          | 864,00 € HT   |
|  | tr condit. Option** | 60300,00 € HT |
| • lot 3, plâtre, enduits intérieurs                        | tr ferme            | 9232,35 € HT  |

\* options retenues : options 2.2 - 2.7 et 2.8 du DPGF (sciage de sol - réparations des parements / rejointoiements de la tourelle d'escalier et de la tour clocher)

\*\* cette option ne sera retenue qu'en fonction de l'octroi d'une ou plusieurs subventions couvrant au minimum 50% de la tranche conditionnelle

### Entreprise Delaforge :

- |  |            |               |
|--|------------|---------------|
| • lot 4, couverture, évacuation des eaux pluviales | tr ferme   | 640,60 € HT   |
|  | tr condit. | 54109,42 € HT |

#### SARL Glodt :

- |                     |                    |              |
|---------------------|--------------------|--------------|
| • lot 5, menuiserie | tr.ferme           | 22587,00 €HT |
|                     | tr.condit.+ option | 9507,00 € HT |

#### Maîtres Verriers Rennais :

- |                      |          |              |
|----------------------|----------|--------------|
| • lot 6, art verrier | tr.ferme | 4154,90 € HT |
|----------------------|----------|--------------|

#### Entreprise Bodet :

- |  |          |               |
|--|----------|---------------|
| • lots 7 et 10, art campanaire du beffroi - paratonnerre | tr.ferme | 27069,46 € HT |
|--|----------|---------------|

#### Entreprise Delestre :

- |                                 |          |              |
|---------------------------------|----------|--------------|
| • lot 9, appareils de chauffage | tr.ferme | 5180,50 € HT |
|---------------------------------|----------|--------------|

### **K - QUESTIONS DIVERSES**

1/ Monsieur le Maire présente le rapport d'activités du SMOP qui, conformément à l'article L5211-39 du CGCT, doit faire l'objet d'une communication au conseil municipal en séance publique.

2/ Entretien du village : durant l'été, l'entretien du village et du cimetière ont très fortement laissé à désirer. Ceci a été la conséquence des différentes absences des cantonniers durant les cinq derniers mois, absences parfaitement justifiées par ailleurs. La situation revient peu à peu à la normale et la municipalité remercie la population pour sa compréhension.

3/ Madame Rétaud, secrétaire de mairie est en congé maladie pour plusieurs semaines ; monsieur le maire a fait appel à Madame Sandrine Colin qui vient 5 heures par semaine pour épauler Madame Chauvart.

4/ Commémoration du 11 novembre : le rassemblement de la population se fera au cimetière à 9h30 et le défilé aura lieu à 9h45 et sera suivi du traditionnel verre de l'amitié.

5/ L'arbre de Noël de la commune se déroulera le samedi 12 décembre dans la salle multifonction avec la participation des enfants de l'école. Rassemblement des enfants à 14 heures, début de la représentation des enfants à 14h30.

6/ Les élections régionales se dérouleront les dimanche 6 et 13 décembre. Les électeurs éliront les délégués qui représenteront le département de l'Oise au sein du Conseil de la nouvelle région Nord – Pas de Calais – Picardie.

7/ Concernant le nouveau projet d'éoliennes, les deux sociétés concurrentes ont exposé leurs nouvelles propositions lors de la réunion du conseil municipal de Paillart le 30 octobre dernier auquel monsieur le maire était invité.

8/ Recensement de la population : Madame Trollé ira demain à une réunion de formation des coordonnateurs communaux. Deux personnes du village ont été pressenties comme agents recenseurs mais doivent encore donner leur accord écrit.

9/ Les relevés d'eau vont débuter cette semaine afin de pouvoir envoyer l'ensemble des factures en trésorerie d'ici un mois.

10/ Monsieur Germain rappelle que lors des travaux de la salle des sports cet été, il avait été mis en évidence que des évacuations d'eau pluviales n'étaient pas étanches. Il conviendra de porter au budget 2016 le montant nécessaire pour la réalisation d'un nouveau circuit d'évacuation des eaux pluviales.

11/ Travaux rue de la butte : des travaux ont été réalisés par l'entreprise Roussel. Ceux-ci ne correspondent pas au projet initial et leur efficacité semble douteuse. Il est convenu de surveiller le cheminement des eaux pluviales descendant de la rue de la butte lors des prochaines précipitations importantes.

12/ Madame Trollé rappelle que le marché de Noël aura lieu le 5 décembre, organisé par plusieurs associations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 25.

